

Convocation: 05/12/2024

Nombre de membres

en exercice: 9

Présents : 9

Votants: 9

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt- quatre et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean-Pierre JAVELOT, Daniel HOUELCHÉ, Marc RICHER, Annette RELIER, Esther SARGOS, Xavier BASCOU, Gérard BRUNY, Margaux FLAMENT, Brigitte PINCHON

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Daniel HOUELCHÉ

M. le Maire invite chaque Conseiller à rendre compte des travaux et/ou actions menés dans leur domaine de compétence:

- Esther SARGOS: Le Noël des enfants a eu lieu le dimanche 8 décembre à La Chapelle-en-Vexin conjointement avec les communes de Buhy et La Chapelle-en-Vexin avec un spectacle "Quand je serai grande" de la compagnie "Pas d'Chichi" suivi de la distribution des cadeaux en présence du Père Noël et un goûter pour clôturer cette belle après- midi. Mme SARGOS sollicite de l'aide pour la préparation en amont et le jour de la manifestation à l'occasion du Noël prochain.

- Annette RELIER: À la suite de Commission communale Environnement en date du 19 septembre dernier, elle a sollicité le PNR du Vexin Français sur la création d'un sentier du patrimoine. M. BRIOT lui a adressé en retour le guide y afférent.

- Xavier BASCOU: Le SMIRTOM mène actuellement une étude portant sur les bio-déchets dans 15 communes dont le but est de diminuer le volume des déchets.

- Brigitte PINCHON: En juin dernier, nos aînés sont allés découvrir le château d Bizy à Vernon. À l'occasion, M. Serge GUIBEREAU nous a fait découvrir ses talents de pianiste et tous ont apprécié sa prestation improvisée.

Le samedi 7 décembre avait lieu le goûter de Noël avec la distribution du traditionnel colis offert par la mairie. Monsieur Thomas VATEL et Madame Patricia JOSÉ, nos Conseillers départementaux nous ont fait la surprise de venir. Mme JOSÉ nous a révélé ses talents de chanteuse.

M. le Maire précise que la commission communale est très active et fonctionne très bien.

La commission Seniors de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine a proposé le 5 décembre un Thé dansant à Magny-en-Vexin. De nouveaux ateliers thématiques sont en place - ateliers mémoire à Omerville, Bien dans son assiettes et séances de secourisme à Aincourt - d'autres sont en préparation. Ces actions gratuites sont financées par la CCVVS et le PRIF(Prévention Retraite en Ile de France).

Arrivée de M. Marc RICHER à 18H45 et Mme Margaux FLAMENT à 18h50

- Gérard BRUNY: Il fait état d l'avancement des travaux d'installation de la vidéoprotection sur la commune; concernant la distribution de l'eau venant de Bus-Saint-Rémy via le fond de l'Epte et direction la commune de Buhy, le raccordement n'est pas encore effectif. Il évoque l'assemblée générale du SIAA avec la modification des statuts, le retrait de la commune de Chatenay-en-France et l'adhésion de la commune de Hodent.

- Daniel HOUELCHÉ: Il liste les principales interventions effectuées avec M. CLAVAUD - Agent technique: problème électrique à l'école, réparation d'un volet roulant, mise en place d'une signalétique au niveau des PEI, débroussaillage de l'allée couverte à Copierres, ramassage des feuilles, installation des décorations de Noël et installation prochaine des nouvelles plaques de rue.

- Marc RICHER fait le point sur les actions en justice en cours. Il aborde le bien sans maître à Copierres dont la commune pourrait être bénéficiaire, les actions récurrentes menées par la mairie envers les Administrés pour le défaut d'égagement de leurs végétaux qui empiètent sur le domaine public. Il rappelle également que d'ici la fin 2025, le réseau cuivre sera complètement arrêté. Il faut donc trouver une solution pour les 2 anciennes lignes téléphoniques fixes à l'école et à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2132-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Daniel HOUELCHÉ secrétaire de séance.

Objet: Approbation du procès- verbal de la séance du 25/06/2024 - DE 2024 025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le procès- verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres du Conseil Municipal.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, approuve le procès- verbal de la séance du 25 juin 2024 joint en annexe.

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	-VOIX
--------------	---------------	----------------	---------------	--------------------	--------------

Objet: Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations - DE 2024 026

Je vous rends compte des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée par délibération n° DE-2020-022 du 3 juin 2020 :

Depuis le Conseil Municipal dernier j'ai signé les marchés publics suivants :

N°	Objet du Marché	Entreprise Titulaire	Montant du Marché en € HT
2024-12	Abattage d'un arbre rue des Fontaines	Sté PINCHON Élagage 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	400.00 €
2024-13	Réparation du véhicule communal Renault trafic	Sté GARAGE DUVAL 27420 LES THILLIERS-EN-VEXIN	1 651.96 €
2024-14	Abattage d'un frêne rue des Fontaines	Sté PINCHON Élagage 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	1 200.00 €
2024-15	Élagage à l'épaveuse et au lamier chemin du hangar brûlé	Sté PINCHON Paysage 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	594.00 €
2024-16	Élagage à l'épaveuse et au lamier chemin du hangar brûlé	Sté PINCHON Paysage 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	495.00 €
2024-17	Élagage à l'épaveuse et au lamier de la haie au dessus du ruisseau entre le chemin Nivard et la ferme Briançon	Sté PINCHON Paysage 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	720.00 €
2024-18	Entretien des espaces verts des voies, chemins, rus et lavoirs	Sté PINCHON Paysage 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	3 890.00 €
2024-19	Colis gastronomiques de fin d'année aux seniors	Sté Esprit Gourmet 74150 RUMILLY	711.00 €
2024-20	Spectacle de Noël 2024	Cgnie PAS D'CHICHI 95420 OMERVILLE	333.33 €
2024-21	Remplacement de 3 robinets temporisés dans les locaux scolaires	Sté EVM 27620 GASNY	594.48 €
2024-22	Curage du fossé Clos Tracas et nettoyage du mur du presbytère	Sté PINCHON Paysage 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	1 400.00 €
2024-23	11 plaques de rues	Sté SIGNALS 17187 PÉRIGNY	635.69

Je vous demande d'en prendre acte.

Où les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE des décisions Municipales énoncées ci-dessus.

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	-VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	---------------	----------------	--------------	--------------------	---------------

Objet: Admission en non- valeur - DE 2024 027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu les demandes d'admission en non- valeur présentées par le Centre des Finances publiques de Magny-en-Vexin, concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pas pu réaliser le recouvrement,

Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables sur le budget s'élève à 60 €;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ,

-Approuve l'admission en non- valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2017 pour un montant de 60 €

-Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2024 à l'article 6541.

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	-VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	---------------	----------------	--------------	--------------------	---------------

Objet: Travaux d'aménagement de l'accès à l'école - DE 2024 028

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de l'allée d'accès à l'école pour la partie gravillonnée avec le décapage et terrassement du sol et enlèvement des gravats, fourniture et mise en place de joints de dilatation et coulage d'une dalle en béton tiré de 10 cm d'épaisseur sur 29m² environ.

Ce projet doit permettre d'assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite.

M. le Maire présente le résultat de la consultation:

Eric LÉPINE - Dampsmesnil - 27630 VEXIN-SUR-EPTE	Décapage, terrassement du sol, enlèvement des gravats Fourniture et mise en place règles et joints de dilatation Coulage dalle de béton 28.70 m ² - 10cm épaisseur	4 331.50 € HT 5 197.80 € TTC
JML TP - 27420 CHATEAU-SUR-EPTE	Décapage, terrassement du sol, enlèvement des gravats Fourniture et pose d'un béton désactivé 30m ² sur 12 cm épaisseur	5 130.00 € HT 6 156.00 € TTC
DUC RÉNOV - 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	Décapage, terrassement du sol, enlèvement des gravats Coulage dalle béton 23.80 m ² sur 10 cm épaisseur	4 210.00 € HT 5 052.00 € TTC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible aux subventions Fonds Départementale d'aides à l'investissement des collectivités du Val d'Oise au titre des "Fonds Scolaires" au taux de 40% du HT et DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) compris entre 20 et 40% du hors taxe.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

-Adopte le projet et retient l'entreprise Eric LÉPINE pour un coût des travaux de 4 331.50€ HT soit 5 197.80€ TTC.

-Autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et la Préfecture du Val d'Oise.

-Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025

-Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette opération

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	VOIX	ABSTENTION:	VOIX
--------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	-------------

Objet: Adhésion au PIVO - DE 2024 029

M. le Maire rappelle la volonté du Pôle Itinérant du Val d'Oise (PIVO) de développer des actions artistiques et culturelles à travers le Val d'Oise et faciliter l'accès à l'art à celles et ceux qui se trouvent éloigné-e-s des propositions artistiques.

Le PIVO a obtenu en 2021 le label de Scène conventionnée d'intérêt national art en territoire.

Il programme et coordonne le Festival théâtrale du Val d'Oise et Haut les mains! le nouveau festival de théâtre et d'objets de marionnettes en Vexin.

Le PIVO propose le spectacle "Hands up" à raison de 2 représentations (pour adultes et enfants) d'une durée de 35 min chacune , l'une à 15h45 réservée aux scolaires et l'autre à 19h tout public le jeudi 12 juin 2025 à la salle polyvalente de Montreuil-sur-Epte.

Après avis du PIVO , compte tenu de la destination des spectacles réservés prioritairement au jeune public, M. le Maire propose de soumettre la prise en charge des frais artistiques à hauteur de 400 € et les frais de repas des intervenants au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Buhy, la Chapelle-en-Vexin et Montreuil-sur-Epte sous réserve que les communes supportent l'adhésion annuelle 2025 de 100 € chacune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DE-2018-025 du 13 septembre 2018 portant création de la régie de recettes "Manifestations diverses et Location de la salle du Mil'Clubs",

Sur proposition de Madame Esther SARGOS, Vice- Présidente de la Commission "Culture, Fêtes et Cérémonies",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- accepte d'accueillir le spectacle PIVO "Hands up" dans les conditions financières évoquées ci-dessus.

- autorise M. le Maire à signer les documents se rapportant à l'adhésion.

- dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	-VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	---------------	----------------	--------------	--------------------	---------------

Objet: SIAA - Modification des statuts - DE 2024 030

Vu l'arrêté préfectoral n°389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome;

Considérant les évolutions chroniques de la composition des communes adhérentes au SIAA et du nécessaire assouplissement de la modification des statuts en cas d'adhésion ou de retrait nouveau;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification l'article 1 des statuts du SIAA nouvellement rédigé commune suit :

« Le syndicat mixte porte le nom de syndicat intercommunal d'assainissement autonome".

"Les membres du Syndicat sont ceux figurant à l'Annexe 1 des présents statuts. »

Les nouvelles communes sont donc intégrées à l'annexe 1 des statuts du SIAA nouvellement rédigés et annexés à la présente délibération.

Suite à la modernisation du réseau de proximité de la direction générale des finances publiques, il est également proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle rédaction de l'article 7 des statuts ainsi formulés :

« Les fonctions de comptable public du syndicat sont exercées par le responsable du service de gestion comptable (SGC) de Cergy Collectivités dans les conditions prévues par les lois et les règlements en vigueur».

Pour ce faire, chacune des communes adhérentes doit délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Émet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome comme annexés à la présente délibération:

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	VOIX	ABSTENTION:	VOIX
--------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	-------------

Objet: SIAA - Adhésion de la commune de Hodent - DE 2024 031

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la commune de HODENT par délibération du 4 Novembre 2024;
- et de l'acceptation des adhésions par le comité syndical réuni le 28 novembre 2024.

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Décide d'accepter l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la Commune de Hodent

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	---------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Objet: SIAA - Retrait de la commune de Chatenay-en-France - DE 2024 032

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée:

- de la demande de l'approbation du retrait du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la commune de Chatenay en France (par délibération du 16 mars 2024);
- et de l'acceptation dudit retrait par le Comité syndical du SIAA réuni le 28 novembre 2024.

VU l'arrêté préfectoral n°389 du 13 novembre 1998 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Décide d'accepter l'approbation du retrait du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la Commune de Chatenay en France

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	---------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Objet: SIAA - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2023 - DE 2024 033

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) , article L.2224-5, impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport contient à minima la caractérisation technique du service, la tarification de l'assainissement et recettes du service, les indicateurs de performance et le financement des investissements et doit faire l'objet d'une présentation dans les 12 mois au conseil municipal de chacune des communes adhérentes au SIAA.

Vu la délibération du Comité Syndical du SIAA en date du 28 novembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	VOIX	ABSTENTION:	VOIX
--------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	-------------

Objet: SIAA - Élection d'un délégué suppléant - DE 2024 034

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

Vu les élections municipales de Mars 2020,

Vu les statuts du SIAA,

Vu l'élection le 12 avril 2022 de Monsieur Mickaël QUENET en qualité de délégué suppléant au SIAA,

Vu la démission de Monsieur Mickaël QUENET de ses fonctions de Conseiller Municipal en date du 3 avril 2023,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un délégué suppléant qui représentera la Commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,**

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
BRUNY	Gérard	Conseiller	8 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	gerard.bruny@ montreuilsurepte.eu	Titulaire
HOUELCHÉ	Daniel	Maire-Adjoint	18 rue des Fontaines Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	daniel.houelche@montreuil surepte.eu	Suppléant

a été élu délégué suppléant de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

Le délégué titulaire reste inchangé.

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	VOIX	ABSTENTION:	VOIX
--------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	-------------

Objet: SMDEGTVO - Élection d'un délégué titulaire - DE 2024 035

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n°2337 du 18 novembre 1994 portant création du Syndicat Départemental d'Électricité du Val d'Oise,

Vu les élections municipales de Mars 2020,

Vu les statuts du SMDEGTVO,

Vu l'élection le 7 septembre 2020 de M. Mickaël QUENET en qualité de délégué titulaire au SMDEGTVO,

Vu la démission de M. Mickaël QUENET de ses fonctions de Conseiller Municipal en date du 3 avril 2023,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, des délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune au Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'OISE.**

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
BASCOU	Xavier	Conseiller	18 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	xavier.bascou@ montreuilsurepte.eu	Titulaire
Aucun candidat	-	-	-	-	Suppléant

M. BASCOU a été élu délégué Titulaire de la Commune auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.

Faute de candidature, aucun délégué suppléant n'a été élu.

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	VOIX	ABSTENTION:	VOIX
--------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	-------------

Objet: SIERC - Élection d'un délégué suppléant - DE 2024 036

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal d'Électricité et des Réseaux de Câbles du Vexin,

Vu les élections municipales de Mars 2020,

Vu les statuts du SIERC,
Vu l'élection le 23 mars 2021 de M. Mickaël QUENET en qualité de délégué suppléant au SIERC,
Vu la démission de M. Mickaël QUENET de ses fonctions de Conseillers Municipal en date du 3 avril 2023,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un délégué titulaire qui représentera la
Commune au Syndicat Intercommunal d'Électricité et des Réseaux de Câbles du Vexin.**

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
BASCOU	Xavier	Conseiller municipal	18 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	xavier.bascou@montreuilsurepte.eu	Titulaire
BRUNY	Gérard	Conseiller municipal	8 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	gerard.bruny@montreuilsurepte.eu	Suppléant

a été élu délégué suppléant de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Électricité et des Réseaux de Câbles du Vexin.

Le délégué titulaire reste inchangé.

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	VOIX	ABSTENTION:	VOIX
--------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	-------------

Objet: SMIRTOM - Élection d'un délégué suppléant - DE 2024 037

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères,
Vu les élections municipales de Mars 2020,
Vu les statuts du SMIRTOM,
Vu l'élection le 3 juin 2020 de Madame Emma DARQUIN en qualité de déléguée suppléante au SMIRTOM,
Vu la démission de Madame Emma DARQUIN de ses fonctions de Conseillère Municipale en date du 16 juin 2023,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué titulaire suppléant qui représentera la
Commune au Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.**

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique	Titulaire ou Suppléant
BASCOU	Xavier	Conseiller	18 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	xavier.bascou@montreuilsurepte.eu	Titulaire
PINCHON	Brigitte	Maire-Adjoint	7 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	brigitte.pinchon@montreuilsurepte.eu	Suppléant

a été élu déléguée Suppléante de la Commune auprès du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.

Le délégué titulaire reste inchangé.

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	VOIX	ABSTENTION:	VOIX
--------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	-------------

Objet: Communauté de Communes Vexin Val de Seine - Nomination dans les commissions - DE 2024 038

M. le Maire souhaite renforcer la représentativité de la commune dans les différentes commissions intercommunales à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

M. le Maire nomme les commissions et appelle à candidature-s-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne:

Commission	NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique
SÉCURITÉ - SÛRETÉ	JAVELOT	Jean-Pierre	Maire	13 rue des Plantes Ansicourt 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	jp.javelot@montreuil surepte.eu
GEMAPI	BRUNY	Gérard	Conseiller municipal	8 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	gerard.bruny@montr euilsurepte.eu
PETITE ENFANCE	FLAMENT	Margaux	Conseillère municipale	13 rue Paul-Eugène Reinneville Copierres 95770 MONTREUIL-SUR-EPTE	margaux.flament@m ontreuilsurepte.eu

Les membres des commissions "Seniors", "Voiries", "Culture et Patrimoine", "CRTE" et groupe de travail "Comité de pilotage Urbanisme" restent inchangés.

Aucun membre n'a été désigné dans les commissions "Mutualisation", "Aire d'accueil gens du voyage", "Développement économique", "Tourisme", "Finances", "Subvention", "Comité du monde agricole", "Environnement", "Sport", "Jeunesse" et groupe de travail "Mobilité", "Eau et Assainissement".

POUR:	9	VOIX	CONTRE:	VOIX	ABSTENTION:	VOIX
--------------	----------	-------------	----------------	-------------	--------------------	-------------

M. le Maire suspend la séance à 19h45 et donne la parole à M. Jean- François RENARD - Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine et Conseiller Régional d'île de France. Il évoque les principales compétences et actions de la CCVVS en matière d'entretien des quelques 80 kms de routes communautaires pour un budget annuel de 500 000€ , la sécurité avec la vidéo- protection en cours de déploiement sur le territoire avec 3 réquisitions en moyenne par semaine par la gendarmerie de Magny-en-Vexin , l'enlèvement des dépôts sauvages qui représente une dépense de 56 000€ par an, le développement économique avec l'extension de la ZAE à Magny-en-Vexin qui va créer une dynamique avec la création d'emplois, la petite enfance avec notamment la candidature de la commune pour l'installation d'une crèche à Montreuil-sur-Epte et la maison France Services avec une fréquentation de 4000 personnes et un service qui fonctionne très bien.

M. RENARD est également conseiller Régional délégué spécial à la ruralité avec 4 personnes qui travaillent sur 256 dispositifs de la région. Il évoque les TADS (transports à la demande) qui connaissent un véritable succès, les lycées et notamment celui de Magny-en-Vexin qui devrait être opérationnel en 2027-2028 avec 600 places et une construction autonome en énergie.

M. le Maire remercie M. Jean- François RENARD pour son intervention.

M. le Maire rouvre la séance à 20h15

Objet: L'accès à l'Epte

M. le Maire fait l'état de l'avancée des négociations avec le propriétaire afin de permettre un accès libre à l'Epte et en informe le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Le secrétaire de séance,
Daniel HOUELCHÉ

Le Maire,
Jean-Pierre JAVELOT